



## SAISON DE CHASSE AU QUÉBEC

<b>Caribou</b>			
<b>Engin : armes à feu et arc</b>			
<b>Espèce</b>	<b>Zones où la chasse est permise</b>	<b>Périodes de chasse 2014-2015</b>	<b>Périodes de chasse 2015-2016</b>
<b>Caribou</b>	Les secteurs A et B de la zone 22 <i>Note 1</i>	du 1er décembre 2014 au 30 janvier 2015	du 1er décembre 2015 au 30 janvier 2016
	23 ouest	Du 17 août 2014 au 7 octobre 2014	Du 17 août 2015 au 7 octobre 2015

**Note 1 :** Le secteur A de cette zone est réservé aux résidents du Québec sélectionnés par tirage au sort. Dans le secteur B, tout chasseur doit utiliser les services offerts par un pourvoyeur. Pour chasser dans ces secteurs, il faut être titulaire du permis approprié au secteur visé.

**Note :** les informations contenues dans ce document sont le reflet du document fournis par Service canadien de la faune (Environnement Canada). Des changements peuvent survenir au sien du Service canadien de la faune sans que ce document soit mise-à-jour. On vous invite donc à contre vérifier directement sur leur site internet (<http://www.gc.ec.gc.ca/faune/faune.html>)

(<http://www.emotionchassepeche.com/>)